



Réunion Ingénierie publique

25 mai 2009

Les liens (bleus) de ce document PDF sont actifs

La cinquième réunion de concertation sur les évolutions de l'ingénierie concurrentielle avait à l'ordre du jour

- la restitution de la synthèse de la première partie des PRIR
- l'élaboration du Document de Stratégie Régionale,
- un point sur le dispositif d'accompagnement des agents
- la présentation du rapport du CGEDD sur l'ingénierie dans les services déconcentrés du MEEDDAT et la circulaire du 19 mai 2009

Les syndicats dénoncent l'absence de dialogue social, contrairement aux termes de la [circulaire du 23 mars 2009](#) sur le dialogue social et s'étonnent de l'absence de communication du rapport du CGEDD préalablement à la réunion.

La [circulaire du 19 mai 2009](#), a pour objectif de « préciser les différents modes d'intervention à privilégier ainsi que les priorités à donner dans l'affectation de nos capacités d'ingénierie ». Elle dresse la typologie des fonctions mobilisant des capacités d'ingénierie et cite les neuf domaines prioritaires à prendre en compte pour structurer à court terme une capacité d'ingénierie dite « active ».

I.- Dans le cadre de l'arrêt des prestations d'ingénierie concurrentielle ([circulaire MAP/MEEDDAT du 22 juillet 2008](#)) et de l'élaboration des plans de redéploiement des capacités d'ingénierie en région ([circulaire MAP/MEEDDAT du 23 février 2009](#)), la date de remise du premier volet des plans de redéploiement des capacités d'ingénierie en région était fixée au 31 mars 2009.

Lors de la réunion du 25 mai, l'administration a présenté l'état d'avancement des PRIR, soit une analyse de 17 PRIR complets sur les 26 reçus et sur les éléments partiels des autres régions.

Ce premier volet comprenait : un état des lieux hors Outre-Mer de l'ingénierie publique concurrentielle, un calendrier d'arrêt des prises de commandes, les premières réflexions sur le redéploiement des agents et les démarches d'accompagnement des collectivités territoriales.

Sachant qu'un deuxième volet des PRIR est prévu pour le 30 juin, il comprendra les repositionnements envisagés agent par agent et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Le premier bilan fait apparaître 2435 ETP consacrés à l'IP concurrentielle fin 2008 (baisse de 930 ETP entre fin 2007 et fin 2008) : une majorité d'agents de catégorie B, 1300, et 150 agents de catégorie A.

En ce qui concerne la répartition des missions, 60 % des effectifs de l'ingénierie publique concurrentielle étaient en 2008 sur des missions de maîtrise d'œuvre. Sur un an les effectifs qui y sont consacrés ont beaucoup baissé (de 2350 à 1500)

La plupart des départements ont cessé la prise de commande en maîtrise d'œuvre entre le 2^{ème} semestre 2008 et le 1^{er} semestre 2009.

La prise de commande en assistance à maîtrise d'ouvrage cesse entre le 2^{ème} semestre 2008 et le 1^{er} semestre 2010.

Les syndicats ont souligné que ces documents ont été remplis par l'administration sans aucun débat au niveau local.

II.- Élaboration du document de stratégie régionale ([circulaire du 26 mars 2009 modifiée](#))

Ces documents sont élaborés sous l'impulsion du DREAL en liaison avec les chefs des services régionaux. Ils doivent être élaborés pour le 15 septembre 2009. Le volet GPEEC ([Annexe 4 de la circulaire du 26-03-09](#)) est un des points importants de ce document. Il est impératif et urgent d'intervenir au niveau du DREAL pour obtenir dans les meilleurs délais une réunion sur les conditions de la concertation avec les syndicats sur ce volet GPEEC afin d'y porter les intérêts des personnels et de connaître les orientations du DREAL en la matière.

Les syndicats unanimes demandent de nouveau de réelles garanties collectives et un accompagnement social à la hauteur des enjeux et des inquiétudes manifestées par les agents. Repositionnement des agents sur quelles missions, avec quels moyens, sur quels postes ?

III.- Présentation par la direction des ressources humaines du guide d'entretien élaboré par le CEDIP en vue de l'accompagnement du redéploiement des agents de l'ingénierie publique concurrentielle (mars 2009).

L'accompagnement social doit être la hauteur nous ne cessons pas de le répéter. Force est de constater que le cadre qui nous a été présenté manque particulièrement de souffle et de contenu concret. L'administration devrait se ressaisir et dépasser cette présentation fort légère au regard des attentes et des besoins.

IV.- Présentation du rapport du CGEDD du 14 avril 2009

Le CGEDD avait pour mission de préciser les champs d'intervention nécessitant les capacités d'ingénierie s'appuyant sur une expertise technique ou une compétence de conduite de projet.

En liaison avec les directions de centrale il a mené des travaux visant à dresser un état des lieux et à identifier des missions par objectifs prioritaires.

En bref, il conclut les services déconcentrés ont des missions nécessitant une expertise forte sur trois points : la connaissance des territoires et la mise à disposition de ces connaissances, des fonctions régaliennes avec accompagnement des acteurs, l'animation des acteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques et du développement durable.

Il est important que les services nous fassent remonter des informations sur la perception des agents concernés au niveau local.

La prochaine réunion « Ingénierie publique » sera organisée par l'administration sur le suivi des PRIR, pendant la première quinzaine de juillet.